

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 49
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le dimanche 26 août à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le mardi 21 août 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, , Patrick HUSTACHE, Marc PARISET

ABSENTS : Edouard BOS ; Michel JORCIN

POUVOIRS : Michel JORCIN à Stéphane GIRARD

Madame Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



OBJET : projet réfection de la Bergerie du Carrelet : demande de subvention à la Communauté de communes de l'Oisans

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet de *réfection de la Bergerie du Carrelet* bénéficie d'ores-et-déjà d'une subvention conjointe de la Région (PDR) et de l'Europe (FEADER) à hauteur de 37 987,22 €.

Suite notamment aux dégradations induites par les infiltrations de ce printemps, et aux montants issus de la consultation des entreprises, il s'avère que le nouveau montant prévisionnel de l'opération s'établit à 77 201,25 €. Pour faire face à ce surcoût, Monsieur le Maire propose de solliciter le concours financier de la Communauté de communes de l'Oisans (CCO) à hauteur de 19 607,02 € correspondant à 50% du reste à charge pour la Commune.

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Financier	Montant	Taux
AMOA	3 520,00 €	Région Rhône-Alpes	18 993,61 €	25 %
Remplacement toiture et isolation	62 887,05 €	Europe (FEADER)	18 993,61 €	25 %
Remplacement menuiseries extérieures	10 794,20 €	Communauté de communes de l'Oisans	19 607,02 €	25 %
		Autofinancement	19 607,02 €	25 %
TOTAL DÉPENSES	77 201,25 €		77 201,25 €	100 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
et à l'unanimité

approuve la réalisation du projet au regard de l'évolution de son coût prévisionnel,
sollicite le concours financier de la Communauté de communes de l'Oisans à hauteur de 19 607,02 €,
et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

